

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
JEUDI 21 MAI 2015  
à PONT DE VAUX**

**COMPTE-RENDU**

Le président Jean-François GROS déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

Trois propositions sont à l'ordre du jour pour modification des statuts de l'association :

- 1) La modification du nombre des membres du Comité de Direction.  
Il est proposé de le porter de 14 à 17, ce qui modifie l'article 7.
- 2) La suppression du Conseil de Développement.  
Cet organe de l'association ne se réunit plus depuis plusieurs années, le Comité de direction et le comité de suivi suffisent au bon fonctionnement. Cette suppression concerne l'article 9.
- 3) La suppression de l'article 22 qui n'était que de pure forme quant à la mise à jour des statuts. Il peut être supprimé sans conséquence.

Chaque proposition a été soumise au vote de l'assemblée qui les a acceptées chacune à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée close, l'assemblée générale ordinaire peut donc reprendre son cours.